Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 76 (1981)
Heft: 5-fr

Artikel: Fief du Club Méditerranée : Leysin, "village de neige"
Autor: Bodinier, C.-P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174954

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

étaitent tout aussi importantes. Dans le flot des éléments les plus divers, il voyait le reflet d'un vaste Tout qu'il cherchait à saisir. C'est sous l'angle de cette disposition d'esprit qu'il faut comprendre son intime approche de la nature; elle est à la base de l'idée d'un Parc alpin.

La femme de Rosbaud, *Edeltraut* (1899–1974), incarnait à la fois la compagne dévouée d'un musicien qui travaillait sans relâche, et la secrétaire privée qui assumait la lourde et exténuante administration d'une vie de chef d'orchestre; à ce double titre, elle prit une part essentielle à l'activité artistique et aux succès de son mari. Mais elle partageait aussi avec lui son amour de leur patrie d'élection, le Tessin, où ils passèrent leurs derniers jours de vie commune près du lac de Lugano. Ses dernières volontés, que la Ligue du patrimoine national a symboliquement exécutées en inaugurant le Parc de Piora, montrent combien elle était proche de son époux: «Sous réserve des exceptions ci-après, toute ma fortune ira à la Ligue suisse du patrimoine national pour la création d'une réserve naturelle, ou pour l'agrandissement d'une réserve existante, à la condition qu'une pierre commémorative y porte le nom des fondateurs: Hans et Edel Rosbaud, et que nos cendres y soient inhumées.»

Incroyable!

lap. Du rapport 1980 de la section thurgovienne, rédigé par son président M. H.-U. Wepfer, nous tirons les faits suivants:

...

Un membre du comité de la section thurgovienne a fait au propriétaire d'une auberge récemment restaurée une offre peu ordinaire: il lui a proposé d'acquérir un bâtiment annexe, d'un très beau style mais «tombant en ruine», de le faire restaurer, puis de lui en faire cadeau – et tout cela gratuitement. M. Wepfer: «Cette offre a paru si incroyable à l'intéressé qu'il se l'est fait répéter plusieurs fois. Résultat final: refus du propriétaire, qui préférait aménager un large passage et avoir quelques places de parc supplémentaires. Et il y a encore en Thurgovie des gens soi-disant renseignés selon lesquels le Heimatschutz commande, mais ne paie pas.»

Ce fait lui paraît symptomatique du peu de cas qu'on fait dans ce pays du patrimoine historique. Aussi fait-il aux membres de cette section âgée de 74 ans cette recommandation: «Ne vous laissez pas détourner de la règle par les nombreuses et réjouissantes exceptions!» Lors d'un séjour en Angleterre, il a constaté avec confusion que «même dans les difficultés économiques actuelles, on fait incomparablement plus pour la sauvegarde des sites et du paysage, ainsi que des antiquités artisanales, que dans la Suisse riche et prospère!»

Leysin, «village de neige»

Fief du Club Méditerranée

Le Club Méditerranée, installé à Leysin depuis un quart de siècle, y règne quasiment en maître. Les conditions dans lesquelles a été renouvelé son bail ont soulevé de vifs remous, et les opinions divergent sur l'intérêt qu'a réellement la station à se soumettre, sur la nécessité économique de cette puissante présence. De plus, les pertes démographiques de la commune, où le manque d'emplois s'ajoute à la cherté des logements et à la lourdeur des impôts, incitent à se poser des questions. Le récent retrait du recours contre l'extension du domaine skiable a rendu ces questions moins aiguës, mais elles ne sont pas résolues pour autant.

Le premier «village de neige» implanté en Suisse par le Club Méditerranée a été, en 1956, celui de Leysin. Le contrat qui lie cette organisation internationale à la Société Leysintours S.A., propriétaire des deux hôtels qu'elle occupe, est arrivé à échéance à fin 1980. Et, pour un nouveau bail de 25 ans, le tout-puissant Club a posé ses conditions, dont la principale est une importante extension du domaine skiable.

Concession et oppositions

Dans la lutte qui oppose aujourd'hui les stations d'hiver, il paraît que «Leysin fait piètre figure avec ses 30 km de pistes»: il subit surtout la concurrence des stations valaisannes et françaises des Portes du soleil (région Champéry-Avoriaz). Depuis quelques années, le Club doit transporter aux Mosses, avec des cars, une partie de ses skieurs, et malgré cela les files d'attente aux remontées mécaniques sont fréquentes. D'où le projet de *quatre nouveaux télésièges* dans la région des Fers, partiellement incluse dans les *inventaires CPN et IFP*

des sites d'importance nationale à protéger.

Rappelons à ce sujet que l'*Etat de Vaud,* saisi d'un recours en première instance, s'est contredit en le rejetant, puisqu'il a formellement admis l'inventaire fédéral IFP; il en est de même de l'*Office fédéral des transports,* qui a accordé la concession après avoir tacitement admis l'IFP. On sait que, par la suite, le *recours au Conseil fédéral* déposé le 9 février 1981 par la Ligue du patrimoine national, la Ligue suisse pour la protection de la nature, le Club alpin suisse et «S.O.S. Préalpes» a été retiré après arrangement avec la Commune de Leysin. Une *convention valable pour 50 ans* a été signée au début d'août entre cette dernière et la *Ligue vaudoise pour la protection de la nature.* Deux servitudes personnelles (restriction du droit de bâtir et d'exploiter) protègent efficacement, sur 3 km², la région des tours d'Aï et de ses lacs. La construction des télésièges prévus est acceptée, mais *la Commune accepte la protection des hauts* du territoire en cause, alors qu'elle refusait d'entrer en matière à ce sujet depuis de nombreuses années. Sont notamment interdits: toute construction ou modification du terrain non destinée à l'exploitation des pâturages; travaux d'extension ou de revêtement de chemins; circulation motorisée; ouvrages de protection contre les avalanches; décharges, gravières ou carrières; lignes aériennes.

Où est l'intérêt?

On évalue entre vingt et vingt-cinq pour cent du total des nuitées hôtelières de Leysin la part du Club Méditerranée, chiffre qui donne une idée de la dépendance de la station à son égard. Il évalue pour sa part à 1,9 million de francs les dépenses qu'il estime pouvoir faire ces prochaines années à Leysin (location des hôtels, taxes de séjour, remontées mécaniques, transports, etc.). De leur côté – selon une récente enquête de *TVB-Hebdo* – «les sociétés locales et la Commune estiment que leurs prestations au Club valent 2 millions de francs». Néanmoins, selon l'accord conclu à fin janvier, la Commune s'est engagée à verser à son «suzerain» une annuité de 10000 francs.

Les avis diffèrent à Leysin sur la question du réel intérêt des habitants. Les exigences d'un Club qui tient le couteau par le manche ne sont pas toujours ressenties avec sérénité. Il ne manque même pas de notabilités pour affirmer carrément que, si l'on en avait la volonté, «on pourrait très bien se passer du Club Méditerranée». Il faut relever d'abord que de nombreuses *autres institutions* ou entreprises plus ou moins touristiques se sont installées en face du Chamossaire: cela va des Mutualités catholiques belges aux Collèges américains et anglais, de la Méditation transcendentale au Service de tourisme étudiant (SSR), à quoi s'ajoutent les chalets à louer et une vingtaine d'hôtels traditionnels et de maisons de vacances.

D'autre part, le *système du circuit fermé et des prix forfaitaires* du C.M. n'incite guère les «gentils membres» à répandre leur manne parmi la population, et favorise encore moins la création d'emplois: ne pouvant s'attarder plus d'une saison dans le village, les «gentils organisateurs» transplantent en Suisse une bonne partie de leur personnel hôtelier, formé en Turquie ou en Yougoslavie. Résultat: «Jeunes et vieux sont de plus en plus enclins à quitter la commune. En dix ans, l'hémorragie démographique a atteint le tiers de la population résidante.» C'est la conséquence de la faible offre d'emplois, mais aussi de la cherté des logements et du haut niveau des impôts communaux.

Un refus significatif

Il y a quelque temps, un conseiller communal a déposé une motion tendant à un abaissement de 20% du taux d'imposition. La Municipalité s'y est opposée en faisant valoir qu'il faut prendre en considération les possibilités d'autofinancement pour de futurs investissements, notamment dans le secteur du tourisme: «Outre les crédits déjà accordés, il faudra, en temps voulu, songer à la construction d'un restaurant d'altitude qui devra compléter l'équipement technique mis en place.»

Ce qui montre une fois de plus que le développement touristique coûte parfois aussi cher qu'il rapporte, quand ce n'est pas davantage, et qu'il ne fait pas automatiquement le bonheur d'un village.

C.-P. Bodinier

De nombreux invités assistaient à la remise du prix, qui s'est déroulée au cœur du vieux village joliment décoré. A droite la cure, à gauche la maison Zeltner (photo Bild & News).